

Les thèses de science politique et leurs jurys. Premiers éléments d'enquête

Olivier Godechot (GRIOT / CNAM et Laboratoire de sciences sociales ENS/EHESS),
Nicolas Mariot, CNRS (GTMS et LSS ENS/EHESS).

Le présent papier d'étape a pour objectif de présenter les premiers résultats, encore partiels, d'une étude sur les thèses soutenues entre 1990 et 2001 en France, dans le cadre d'une enquête plus large, sous l'égide de l'AFSP, sur le devenir des docteurs en science politique (« Itinéraire des docteurs en science politique », IDSP), sur la même période (l'objectif étant à terme de faire passer un questionnaire à l'ensemble des docteurs concernant leur insertion professionnelle, les modalités de préparation de leur thèse, etc.).

Chaque année durant la période allant des qualifications par le CNU aux auditions devant les commissions de spécialistes, on peut assister (ou pas d'ailleurs, selon son degré de proximité aux lieux de ces discussions) à la résurgence des mêmes échanges et débats internes à la discipline renvoyant à ce qui est « normal » ou « anormal », « juste » ou « injuste » dans les procédures d'évaluation et de recrutement des docteurs, de la soutenance de thèse à l'obtention à un poste (sans parler des questions des inégalités d'accès aux bourses de financement ou aux postes d'ATER ou de celle, totalement taboue, des primes d'encadrement doctoral octroyées aux directeurs de thèse). Reviennent ainsi inlassablement dans la discussion les critères de qualification par la section du CNU, les conditions de déroulement des auditions, ou la fameuse question du « localisme ». Or, force est de constater que les éléments qui permettraient de discuter plus sereinement des inégalités objectives entre docteurs restent presque toujours inconnus. Les doctorants en fin de thèse ou docteurs frais émoulus ne connaissent pas tous, ou pas systématiquement, malgré les efforts de l'AECSP et de l'ANCMSP, le nombre de thèses soutenues chaque année, la composition et le nombre de candidats qualifiés par le CNU, la composition et le nombre de candidats auditionnés par les commissions de spécialistes, le nombre de candidats classés et recrutés, ou encore les rapports Paris / province, IEP / facultés parmi ces ensembles. C'est donc aussi en souvenir d'un agacement réitéré devant l'opacité relative des modes de fonctionnement universitaires en la matière et pour tenter d'éclairer quelque peu ces questions que cette enquête est menée.

Cette présentation d'étape s'attachera essentiellement à une mise à plat de quelques résultats bruts de l'enquête et à l'analyse des concentrations au sein de la discipline (concentration des directions de thèse, des présidences de jurys, des relations entre juges au sein des jurys, enfin des placements des docteurs dans l'enseignement et la recherche). D'autres développements à venir s'intéresseront plus spécifiquement au contenu des thèses soutenues, à l'analyse de la population des individus ayant été qualifiés, de ceux qui ont obtenu un poste dans l'enseignement et la recherche en France durant ces dix années, enfin, au moyen d'une analyse de réseau, à l'étude de la structure relationnelle des jurys de thèse.

Présentation du corpus.

Les premiers résultats présentés ici reposent sur une base de données regroupant 1163 thèses pour lesquelles on connaît systématiquement le nom du docteur, le directeur, l'année de soutenance et le titre de la thèse. Cet ensemble est issu d'un croisement entre la base de données « Docthèses » (qui a l'avantage de fournir en plus des variables citées les résumés et mots clés) et les fichiers des thèses soutenues que nous ont envoyés les différentes facultés ou IEP qui ont bien voulu répondre à notre enquête.

131 thèses (11%) n'apparaissent que dans « Docthèses » (souvent, mais pas toujours¹, parce qu'il de thèses soutenues dans des institutions qui ne nous ont pas répondu), 227 (20%) sont particulières à notre propre recueil des données (curieusement, nombre de thèses de Paris 1 et de l'IEP de Paris n'apparaissent pas dans Docthèses²), enfin 805 (69%) sont communes aux deux sources.

La base de données regroupe donc a priori³ la quasi totalité des thèses soutenues (à l'exception des doctorats de l'Institut Universitaire Européen de Florence) en France, soit dans les lieux suivants : Paris 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 13, IEP Paris, Bordeaux, Grenoble, Aix-Marseille, Rennes, Lille, Nice, EHESS, Lyon, Nancy, Amiens, Dijon, Strasbourg, Toulouse, Montpellier, Clermont-Ferrand, Pau, Reims, Tours, Limoges, Nantes, Antilles Guyane, Brest et Corte.

Les fichiers obtenus directement des institutions de soutenance concernent les lieux suivants : Paris 1, 2, 9, 10, IEP Paris, Bordeaux, Grenoble, Aix, Rennes, Lille, Nice, Lyon, Amiens, Dijon, Strasbourg et Pau. Précisons encore que les mentions Grenoble, Aix, Rennes, Lille et Strasbourg sont sensées confondre systématiquement les thèses soutenues dans l'IEP et celles soutenues dans les facultés de la même ville. Cette difficulté à toujours discerner clairement l'institution de soutenance explique sans doute que certaines thèses n'apparaissent que dans « Docthèses », puisque nos sources d'information ont principalement été les services administratifs des IEP, ceux-ci ne comptabilisant pas les rares doctorats soutenus dans les facultés voisines (ainsi par exemple de thèses de science politique dirigées par des professeurs de droit à la faculté d'Aix-Marseille qui n'apparaissent pas dans le fichier envoyé par l'IEP).

70% des docteurs en science politique sont des hommes, 30% des femmes (sur un total de 1087 personnes dont le sexe est connu de façon certaine). A travers ces proportions, on peut dire que la science politique intègre l'ensemble des disciplines « masculines » (avec la philosophie, l'histoire, le droit). Gérard Mauger et Charles Soulié, à partir d'une étude comparée des thèses soutenues en lettres et sciences humaines en 1993 et 1994, montrent, en codant le sexe sur la base du prénom, qu'en philosophie, géographie, histoire, études non

¹ La comparaison entre Docthèses et les classements des facultés est en soi intéressante parce qu'elle est un indice fort du flou qui peut encore caractériser, en particulier dans les facultés de province, les frontières entre droit public et science politique. Le fait que ce sont alors souvent des professeurs de droit public qui dirigent de nombreuses thèses de science politique est un bon indice de ce parfois faible désencastrement disciplinaire. Celui-ci rend les classements souvent difficiles à établir (ainsi lorsque les objets et titres des travaux sont très proches et pourtant classés dans l'une ou l'autre des disciplines).

² Dans de nombreux cas, ces absences renvoient aux catégories de classement disciplinaire des administrateurs de la base de données. Ainsi ma thèse (Nicolas Mariot, *Conquérir unanimement les cœurs. Usages politiques et scientifiques des rites : le cas du voyage présidentiel en province (1888-1998)*, EHESS, mention « Etudes politiques », 1999) est rangée en *Sciences de l'information et de la communication*.

³ Nous restons prudents quant à l'exhaustivité de la base en particulier parce que nous n'avons pas trace d'un petit nombre de personnes qui ont obtenu un poste en science politique (MDC ou CNRS) ces dernières années, sans que l'on sache où et quand elles ont soutenu leurs thèses (il est probable qu'il s'agit de thèses soutenues sous un autre label disciplinaire).

occidentales, la proportion d'hommes est toujours supérieure à 55%, égale à celle des femmes en sociologie et sciences de l'information et de la communication, et toujours inférieure à 47% pour les sciences de l'éducation, la psychologie, l'ethnologie (43%) ou la littérature (36%)⁴.

Cette proportion peut également être rapportée à la proportion hommes / femmes des inscrits en thèse des sciences juridiques et politiques en 2000-2001 (soit 8728 individus) : 53% d'hommes contre 47% de femmes⁵. Il est difficile d'interpréter clairement, faute de données, les raisons de ce fort écart entre les deux rapports hommes / femmes : peut-être la proportion d'hommes est-elle, dès l'inscription en thèse, plus élevée en science politique qu'en droit, et il est également possible qu'elle s'accroisse du côté masculin entre l'inscription et la soutenance de la thèse dans la discipline. En effet, selon la même enquête ministérielle, le rapport pour les 847 soutenances de 1999-2000, toujours pour les sciences juridiques et politiques confondues, est strictement identique : 53% d'hommes pour 47% de femmes.

Enfin, du côté des individus en poste dépendant de la section 04 du CNU, on peut indiquer que l'écart est plus marqué encore (même s'il est évidemment le fait d'un héritage historique) : on comptait ainsi 215 hommes sur un total de 276 professeurs et MDC en science politique en 2000- 2001, soit 78% (DPE B3).

Parmi les fichiers livrés directement par l'institution de soutenance, nous disposons également de la composition détaillée du jury pour 741 thèses (soit 64% des 1163 soutenances). Parce qu'elle repose ici exclusivement sur une information fournie par faculté, la structure de l'échantillon est évidemment problématique. Sur le plan temporel, la déformation n'apparaît pas trop dommageable puisqu'on connaît au minimum 50% des jurys des soutenances tenues chaque année, comme le montre le tableau suivant.

Année	Jurys connus	Jurys inconnus	Total	% de jurys connus par an
1990	36	35	71	51%
1991	37	40	77	48%
1992	35	34	69	51%
1993	56	28	84	67%
1994	71	25	96	74%
1995	58	37	95	61%
1996	64	43	107	60%
1997	48	44	92	52%
1998	72	43	115	63%
1999	71	43	114	62%
2000	101	36	137	74%
2001	91	14	105	87%
année inconnue	1		1	100%
Total	741	422	1163	64%

Par contre, la déformation est évidemment plus gênante du point de vue de la connaissance de la population totale des juges de science politique. De fait, la représentativité de l'échantillon est surtout problématique dans le cas de jurys composés sur le mode de « l'entre-soi » (lorsqu'on ne connaît aucun jury des thèses soutenues dans une faculté X, on manque alors de

⁴ Charles Soulié et Gérard Mauger, « Le recrutement des étudiants en lettres et sciences humaines et leurs objets de recherche », *Regards sociologiques*, n°22, 2001, p. 23-40).

⁵ Enquête ED 2001 (écoles doctorales) du Département études et prospectives (DEP) du ministère. Malheureusement, l'enquête ne sépare pas droit et science politique. Nous avons fait des demandes en ce sens auprès de l'administration.

très nombreuses co-présences de juges qui, souvent, n'apparaissent pas dans les soutenances tenues dans d'autres lieux). De fait, on peut constater que certains juges dont on ne connaît pas les jurys qu'ils ont fabriqués (parce que la faculté concernée n'a pas répondu) sont néanmoins régulièrement invités et apparaissent ainsi dans notre travail. A l'inverse, d'autres, dont on sait par ailleurs qu'ils sont numériquement d'importants producteurs de thèses, restent totalement invisibles parce qu'ils ne sont pas ou très peu invités par leurs collègues. On peut donc dire que ce qui est sans doute le plus sous-estimé sont les jurys « endogames », constituant des « isolats » dans la discipline, par rapport aux juges multi-invités en des lieux différents dont on connaît l'existence et le poids relatif dans l'ensemble des juges, même s'ils ont pu en outre participer à des jurys inconnus.

Très concrètement, parmi les institutions produisant beaucoup de thèses, il nous manque essentiellement les jurys des thèses soutenues à Paris 8, Montpellier, Rennes, Aix-Marseille, et nous ne connaissons que respectivement 12% et 50% des jurys de Paris 2 et de Bordeaux (voir le tableau détaillé suivant présentant la répartition des thèses et des jurys connus par lieu de soutenance).

Répartition des thèses dans l'espace et dans le temps.

Comme le montre ce tableau, deux institutions dominent largement le volume de production : l'IEP Paris et Paris 1 se partagent de façon égale 34% des 1163 thèses, le reste étant éparpillé sur l'ensemble des autres sites de production. Au-delà de ces deux institutions, on peut encore souligner que 58% du total des thèses (soit 673) sont soutenues en région parisienne. De ce point de vue, le poids de la capitale et des deux institutions mentionnées dans l'ensemble (IEP et Paris 1) s'est alourdi. On ne comptait « que » 54% de thèses « parisiennes » entre 1970 et 1989, et l'IEP et Paris 1 ne produisaient dans cette période que respectivement 8 et 15% des 1252 thèses de science politique soutenues. Enfin, on peut également remarquer que dans plus de la moitié des lieux de production, les thésards ont apparemment préparé leur thèse dans un relatif isolement (par rapport à d'autres coreligionnaires) puisque ne s'y soutiennent en moyenne qu'une à deux thèses par année, et même parfois moins.

Lieux de soutenance	Nbre de thèses (1990-2001)	% du total	% de jurys connus par lieux de production	Nbre de thèses (1970-1989)	% du total
Paris 1	198	17%	99%	186	15%
IEP Paris	193	17%	100%	103	8%
Paris 10	79	7%	82%	106	8%
Paris 2	73	6%	12%	147	12%
Toulouse	70	6%	96%	98	8%
Bordeaux	69	6%	49%	31	2%
Grenoble	67	6%	93%	90	7%
Aix Marseille	62	5%	3%	45	4%
Paris 8	47	4%	2%	42	3%
Rennes	36	3%	6%	27	2%
Montpellier	34	3%	6%	113	9%
EHESS	25	2%	12%	31	2%
Lyon	22	2%	0%	47	4%
Paris 9	21	2%	57%	10	1%
Lille	21	2%	95%	17	1%
Nice	19	2%	89%	10	1%
Nancy	15	1%	40%	16	1%
Dijon	13	1%	54%	17	1%
Amiens	13	1%	100%	3	0%
Strasbourg	10	1%	100%	23	2%
Paris 11	10	1%	0%	27	2%
Pau	8	1%	100%	0	0%
Paris 3	7	1%	14%	6	0%
Nantes	7	1%	100%	2	0%
Clermont-Ferrand	6	1%	0%	4	0%
Paris 5	6	1%	0%	6	0%
Antilles Guyane	5	0%	20%	0	0%
Paris 4	5	0%	0%	8	1%
Poitiers	0			8	1%
Autres	22*	2%		29**	2%
Total	1163	100%	64%	1252	100%

* Autres : Pour la période 1990-2001, moins de 5 thèses dans les lieux suivants : Paris 7, 13 Reims, Tours, Limoges Compiègne, Besançon, Brest, Corte, Versailles, ENS Cachan

** Pour la période antérieure, moins de 6 thèses dans les lieux suivants : Paris 7, 12, 13, Rouen, Limoges, Metz, Caen, Tours.

Répartition par année

La répartition annuelle des thèses montre une augmentation quasi continue de la production. Si 97 thèses sont soutenues en moyenne sur la période 1990-2001, le début des années 1990 représente le creux de la vague (69 thèses en 1992) par rapport au milieu des années 1980 (121 thèses en 1984), alors qu'on atteint le record absolu du nombre de soutenances en 2000 (137 thèses). Globalement, le même nombre de thèses a été soutenu dans la décennie 1980 et dans la décennie 1990 (soit un peu plus de 900 thèses en dix ans).

Sans doute ces fluctuations sont-elles le fait d'un faisceau de causes dont il reste à déterminer l'importance respective : mentionnons parmi celles-ci (la liste n'est pas limitative) les créations de DEA et d'écoles doctorales, le nombre de financements distribués, l'anticipation de la politique ministérielle, la plus ou moins importante ouverture « ciblée » des frontières vers les étudiants étrangers, etc.

Pour la période 1990-2001

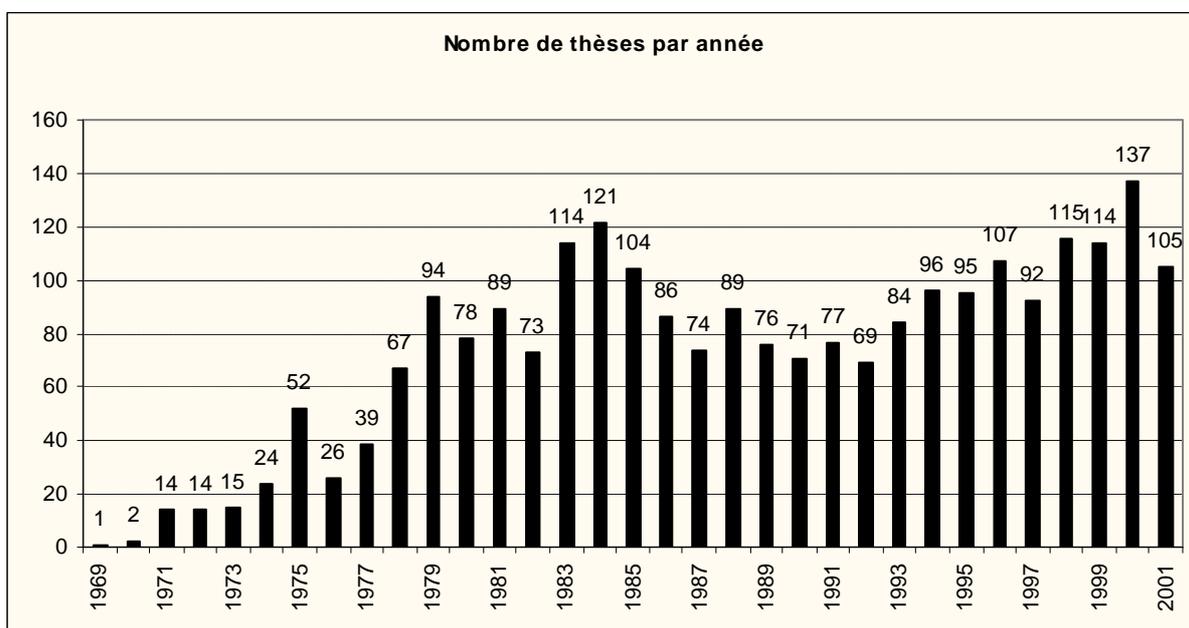
Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Nombre	71	77	69	84	96	95	107	92	115	114	137	105	1162

Moyenne sur la période : 96,8 soutenances par an.

Comparaison par décennie

1970-1979	1980-1989	1990-1999	Total
347	904	920	2172

Nombre de thèses soutenues par an, période 1969-2001



La structure des directions de thèse, jurys et placements

On se propose maintenant d'interroger la structure hiérarchique des directions et placements des thésards de science politique. Pour ce faire, nous avons choisi de reprendre une méthode couramment utilisée, celle de la décomposition de la structure des directions de thèse en groupes de taille égale (dénommés fractiles). Cette méthode consiste à ordonner le nombre des directions de thèse (ou de présidences de jury, ou de placements) par ordre croissant, puis à découper cet ensemble en 10 groupes de 10% (déciles) ou en 100 groupes de 1% (centiles)⁶. Ensuite, on s'intéresse au centile (1%), vingtile (5%) ou décile (10%) supérieur de nos populations (directeurs de thèses, présidents de jurys, directeurs « placeurs ») pour établir le pourcentage et la valeur absolue du total des thèses, des jurys ou des placements que ces groupes concentrent dans leur mains et les seuils minimaux de directions, présidences ou placements qu'il faut atteindre pour intégrer ces « classes supérieures ».

Cette analyse de la concentration des directions (ou des présidences, ou des placements) a au moins deux intérêts : d'une part, elle permet de présenter cette opération de classement en neutralisant au maximum une lecture en termes de palmarès (dont on verra qu'elle n'est malheureusement pas toujours complètement évitable si l'on souhaite effectivement proposer une objectivation fine des données) ; d'autre part, elle représente un bon outil pour établir des comparaisons tant temporelles que spatiales (ici disciplinaires)⁷.

Directions de thèses

Le fait de faire soutenir une thèse de science politique représente à l'évidence une opération très inégalement partagée par la population effective des « patrons » sur la période considérée. Soulignons qu'il serait à l'évidence très intéressant d'adosser cette structure des directions effectives de thèses à deux autres populations : d'une part celle des directeurs potentiels, impossible à évaluer avec précision, même si l'on en propose une estimation grossière dans le tableau (3^{ème} colonne) et les paragraphes qui suivent ; d'autre part celle des encadrements doctoraux, qui permettrait ainsi de prendre en considération les abandons en route (on ne dispose hélas d'aucune donnée pour mener une telle comparaison).

⁶ Pour un exemple d'utilisation systématique de cette méthode, voir Thomas Piketty, *Les hauts revenus en France au XXe siècle. Inégalités et redistributions, 1901-1998*, Paris, Grasset, 2001.

⁷ Certains travaux d'histoire des sciences ont ainsi utilisé la méthode des fractiles pour mesurer la stratification des communautés scientifiques. Derek J. de Solla Price (*Little Science, Big Science, and Beyond*, New York, Columbia U. P., 1986) a mis en lumière la structure pyramidale des publications dans les sciences « dures » en montrant que les 5% des auteurs d'articles les plus productifs cumulent la moitié des publications, alors que 75% d'entre eux ne réalisent que 25% de la production. Il estime que ces taux sont comparables pour l'ensemble des champs scientifiques (cité par Randall Collins, *Sociology of Philosophies, A Global Theory of Intellectual Change*, Cambridge, Mass., Harvard U. P., 1998, p. 43).

Directions de thèses. Comparaisons temporelles	1990-2001. Directions de thèse : 299 DT pour 1163 T	1990-2001 Directions (142 P04 DT potentiels pour 619 T)
Centile P99-100	7%	6%
Vingtile P95-100	26%	22%
Décile P90-100	41%	42%
Seuil du centile supérieur	au - 25 T	au - 22 T
Seuil du vingtile supérieur	au - 14 T	au - 18 T
Seuil du décile supérieur	au - 10 T	au - 13 T
Valeurs P99-100	3 directeurs cumulent 81 thèses	1,42 directeurs potentiels cumulent 34 thèses
Valeurs P95-100	15 directeurs cumulent 301 thèses	7,1 directeurs potentiels cumulent 136 thèses
Valeurs P90-100	30 directeurs cumulent 472 thèses	14,2 directeurs potentiels cumulent 261 thèses
Moyenne	3,9 T	4,3 T
Médiane	2	4

Mode de lecture du tableau :

Pour les concentrations : Le 1% supérieur des directeurs de thèse (DT) a fait soutenir X% du total des thèses.

Pour les seuils : Pour appartenir au centile (vingtile, décile) supérieur, il faut avoir dirigé au moins X thèses.

Pour la valeur des fractiles : Le centile supérieur comprend X directeurs qui ont dirigé X thèses.

Si 299 directeurs ont dirigé les 1163 thèses recensées, ce qui représente une moyenne globale de 4 thèses par individu, la médiane est située à deux thèses soutenues par directeur : 150 personnes ont dirigé au plus deux thèses, les 150 autres au moins trois. Si l'on s'intéresse aux fractions supérieures du groupe, on peut constater que le centile supérieur des directeurs (en fait 3 personnes) a dirigé 7% des thèses (soit 81, chacun d'eux en dirigeant au moins 25) ; 5% des patrons le quart des thèses, et 10% d'entre eux 41%.

Ces taux de concentration sont calculés sur la population effective des directeurs de thèse. Pour proposer une évaluation plus exacte de la structure des directions, il faudrait également intégrer les individus habilités qui ne dirigent pas de thèse (tout comme T. Piketty, lorsqu'il analyse de la structure des revenus à partir de sources fiscales intègre aussi logiquement les personnes non-imposables). En raison de la très grande hétérogénéité des directeurs effectifs de thèses de science politique⁸, cette population potentielle est impossible à évaluer avec précision. Pour contourner le problème, nous avons recalculé la concentration des directions par rapport à la seule population des professeurs des universités dépendant de la section 04 du CNU sur la période, soit 142 personnes (en comptant 15 professeurs aujourd'hui retraités),

⁸ Nous n'avons pas encore terminé l'opération longue et complexe permettant de rendre à chacun d'eux son rattachement disciplinaire et institutionnel, mais on peut dire qu'une fraction non négligeable d'entre eux est composée de sociologues, de juristes, ou même de philosophes ou d'historiens.

dont 105 ont effectivement dirigé au moins une thèse sur la période (soit 619 des 1163 au total)⁹.

Sur cette population potentielle, on constate que la concentration des directions est en fait presque identique à la concentration des directions de notre population effective : le centile (vingtile, décile) supérieur est à 6% (22%, 42%) contre 7% (26%, 41%) pour la concentration effective.

Pour dresser un regard rétrospectif sur l'évolution de la concentration, nous avons regroupé la production de thèses par tranche de dix ans à partir d'une source unique et homogène. Les erreurs de classement et d'orthographe sont certes importantes¹⁰, mais il n'est pas absurde de penser qu'elles sont constantes dans le temps, ce qui permet les comparaisons longitudinales. Notons toutefois que la base de données Docthèses, qui commence au début des années 70, semble très lacunaire pour les années 1970, 1972, 1973, voire même 1974. Les chiffres de la première décennie du tableau sont à prendre avec précaution : il est probable que la concentration pour cette période soit quelque peu sous-estimée. La discipline semble devenir, au moins numériquement, relativement moins « mandarinale » qu'elle ne l'était dans la décennie ou les 20 années précédentes. Comme le montre le tableau qui suit, 10% des directeurs, soit 20 personnes, ont dirigé presque la moitié (47%) des 801 thèses amenées en soutenance entre 1976 et 1985. De façon plus générale, les seuils de soutenance à atteindre pour intégrer le centile (vingtile, décile) supérieur sont presque systématiquement moins élevés pour la période récente qu'ils ne l'étaient avant 1985 (même s'il faut toujours avoir dirigé au moins 10 thèses pour intégrer le décile supérieur). La population totale des directeurs s'est également élargie pour un nombre de thèses un peu inférieur entre 1990 et 2001 à ce qu'il était dans les 20 années précédentes.

Evolution de la concentration en Science politique	1971-1980	1976-1985	1981-1990	1986-1995	1991-2000
Part du centile supérieur	9,8%	11,2%	11,1%	8,4%	6,9%
Part du vingtile supérieur	29,1%	31,6%	30,3%	24,1%	25,5%
Part du décile supérieur	41,8%	46,9%	44,7%	38,7%	38,8%
Part de la moitié supérieure	83,7%	86,9%	86,9%	83,2%	81,2%
Seuil du centile supérieur	18	25	26	17	17
Seuil du vingtile supérieur	12	14	14	11	8
Seuil du décile supérieur	6	10	9	8	6
Seuil de la moitié supérieure	2	2	2	2	1
Nombre de directeurs	133	204	233	247	323
Nombre de thèses	418	801	901	784	857
Nombre moyen de thèses par directeurs	3,1	3,9	3,9	3,2	2,7

Sources : Thèses en Sciences politiques contenues dans la base Docthèse (1970-2000).

Notes de lecture : Le centile supérieur des directeurs de thèse dirige 11,2% des thèses soutenues entre 1976 et 1985. Font partie de ce centile, les directeurs ayant dirigés plus de 25 thèses.

⁹ Nous n'avons pas intégré les maîtres de conférence à cette population, parce que nous ne savons pas combien sont effectivement habilités à diriger des recherches et parce que les maîtres de conférence, même habilités, apparaissent de facto ne pas se considérer ni être considérés comme de possibles directeurs : seuls 16 d'entre eux ont dirigé une des 1163 thèses de notre échantillon, et 46 participé à au moins un de nos 741 jurys (sur un total de 166 maîtres de conférence CNU 04 recensés par le Ministère en mai 2001, Gesup, DPE B3).

¹⁰ Pour identifier un même directeur de thèse, il faut que son nom soit écrit de la même façon dans la base de données. Or ce n'est pas toujours le cas. C'est ainsi que des « Jean-Claude » sont parfois écrits « Jean Claude » ou « Jean Cl. », etc. De telles hétérogénéités mineures (et fastidieuses à corriger) conduisent à sous-estimer un peu la concentration finale.

La comparaison avec d'autres disciplines montre que tant la concentration des directions amenées en soutenance que son évolution ne sont ni propre à la discipline, ni même très différentes de ce qu'elle sont chez quelques unes de ses disciplines parentes : « discipline-mère » comme le droit public ou disciplines-cousines comme la sociologie et l'histoire. Nous avons ainsi établi des tableaux identiques pour ces disciplines avec les seules données de Docthèses, en partant du postulat (invérifiable) que les données ont été recueillies selon la même procédure pour toutes les disciplines par les administrateurs de ce fichier.

Droit public	1971-1980	1976-1985	1981-1990	1986-1995	1991-2000
Part du centile supérieur	9,7%	9,5%	7,8%	6,6%	6,6%
Part du vingtile supérieur	29,4%	27,8%	26,2%	23,8%	23,3%
Part du décile supérieur	42,0%	41,7%	41,3%	39,1%	37,8%
Part de la moitié supérieure	86,1%	87,8%	86,1%	84,6%	83,4%
Seuil du centile supérieur	34	36	29	21	16
Seuil du vingtile supérieur	13	17	17	14	10
Seuil du décile supérieur	10	13	11	10	8
Seuil de la moitié supérieure	2	2	2	2	2
Nombre de directeurs	254	360	408	457	662
Nombre de thèses	1102	1872	1850	1735	2003
Nombre moyen de thèses par directeur	4,3	5,2	4,5	3,8	3,0

Histoire	1971-1980	1976-1985	1981-1990	1986-1995	1991-2000
Part du centile supérieur	8,4%	8,8%	9,4%	10,6%	9,8%
Part du vingtile supérieur	29,1%	26,8%	28,2%	30,3%	28,7%
Part du décile supérieur	43,1%	41,8%	44,1%	45,2%	41,5%
Part de la moitié supérieure	86,5%	87,6%	87,7%	86,5%	84,2%
Seuil du centile supérieur	38	29	30	30	25
Seuil du vingtile supérieur	18	17	18	17	11
Seuil du décile supérieur	11	13	13	10	7
Seuil de la moitié supérieure	2	2	2	2	2
Nombre de directeurs	397	544	583	658	925
Nombre de thèses	1907	2605	2827	2854	2971
Nombre moyen de thèses par directeur	4,8	4,8	4,8	4,3	3,2

Sociologie	1971-1980	1976-1985	1981-1990	1986-1995	1991-2000
Part du centile supérieur	12,3%	13,0%	12,3%	11,7%	9,5%
Part du vingtile supérieur	35,6%	39,4%	36,4%	30,7%	27,0%
Part du décile supérieur	52,9%	55,2%	51,4%	43,6%	41,3%
Part de la moitié supérieure	91,2%	91,4%	89,7%	86,8%	83,3%
Seuil du centile supérieur	74	78	54	37	17
Seuil du vingtile supérieur	33	29	23	15	11
Seuil du décile supérieur	23	17	15	10	7
Seuil de la moitié supérieure	3	2	2	2	1
Nombre de directeurs	202	300	316	319	478
Nombre de thèses	1575	2127	1896	1442	1428
Nombre moyen de thèses par directeur	7,8	7,1	6,0	4,5	3,0

Pour la période 1991-2000, le taux de concentration est assez proche en science politique de celui du droit public, et plus faible que celui que l'on trouve en histoire et sociologie. Précisons ici que la colonne « histoire » regroupe l'ensemble des thèses de la discipline (de l'histoire ancienne à l'histoire contemporaine¹¹).

De fait, si l'on compare avec la décennie 1976-1985, on observe que la concentration des directions en science politique n'est pas, loin de là, plus faible que dans les autres disciplines puisqu'elle n'est devancée que par la sociologie. De même, on peut noter le mouvement convergent de diminution de la concentration des directions dans toutes les disciplines (sauf peut-être en histoire) entre 1976 et 2000. Le point d'inflexion se trouve dans la plupart des cas au milieu des années 80. Peut-être peut-on avancer deux hypothèses explicatives du phénomène : d'une part la disparition progressive d'une génération relativement restreinte d'anciens « maîtres », auteurs d'une thèse d'État, cumulant les positions de pouvoir et de reconnaissance universitaire, « chez » lesquels il « fallait » donc faire son doctorat ; d'autre part l'élargissement parallèle, aussi lent et restreint soit-il, du panel des directeurs potentiels habilités et se sentant habilités à diriger un doctorat. La population des directeurs augmente ainsi régulièrement dans la plupart des disciplines, fortement en droit public et en histoire et plus modérément en science politique et en sociologie. Dans le même temps, le nombre de thèses s'élève modérément (en histoire et en droit public) ou diminue, légèrement en science politique et fortement en sociologie. Plus simplement peut-être, on observe d'une période à l'autre une nette chute, dans toutes les disciplines, de la moyenne globale de thèses amenées en soutenance par directeur.

Sans doute cette diminution de la moyenne est-elle en partie due à la disparition, décidée en 1984, de la double filière thèse d'État - thèse de troisième cycle. Les thèses de troisième cycle, souvent (mais pas toujours) « préparatoires » à la thèse d'État, étaient plus courtes, et leur fréquence devait sans doute jouer dans le nombre de thèses dirigées par chaque « patron ». Il faut nuancer le sens (mais pas l'importance ?) de cette date selon les disciplines : le nombre très élevé de doctorats de sociologie jusqu'en 1986 renvoie probablement au fait qu'il n'était nul besoin de terminer une thèse d'État pour faire carrière dans la discipline ; à l'inverse, l'augmentation du volume de thèses d'histoire est sans doute un indice de la petite révolution qu'a pu représenter l'introduction du doctorat « nouveau régime » dans la discipline par rapport au poids (physique et symbolique !) de l'ancienne thèse d'État.

¹¹ Le fichier Docthèses ne permet pas de distinguer avec précision les périodes historiques divisant la discipline et ses recrutements entre histoire ancienne, médiévale, moderne et contemporaine.

Placements des thésards dans l'enseignement et la recherche

Les chiffres de placements livrés ici ne concernent que les postes de l'enseignement et de la recherche publics ou parapublics « nationaux », considérés en un sens très large, puisque nous y avons intégré trois personnes maîtres de conférence en faculté catholique. Une telle restriction au cadre national et aux seuls emplois d'enseignement et de recherche est évidemment très problématique, puisqu'on ne peut rapporter cette population des « placés » à l'ensemble des individus ayant obtenu un emploi après leur doctorat (connaître cette population est l'objet de l'enquête par questionnaire sur le devenir des docteurs que l'on espère voir aboutir), ni surtout, à tous les docteurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, qui ont pu obtenir un poste dans l'enseignement et la recherche à l'étranger ou dans des organisations supra-nationales. Or, on sait qu'un nombre important de docteurs étrangers parviennent à trouver un poste dans les universités de leur pays d'origine. Surtout, les docteurs français ayant préparé une thèse en relations internationales ou portant sur une « aire culturelle » particulière sont sans doute sous-estimés dans notre population d'individus en poste dans l'enseignement et la recherche, puisqu'on peut penser qu'il est parfois plus aisé pour eux de trouver du travail à l'étranger qu'en France. Pour autant, il reste intéressant en soi de connaître la population des individus ayant obtenu un poste dans les secteurs de recherche et enseignement publics nationaux, comme de constater que le fait de faire une thèse dite de relations internationales ou aires culturelles rend l'obtention d'un poste en France plus difficile que lorsqu'on prépare une thèse de sociologie politique sur un terrain franco-français¹². C'est donc à ces 235 individus en poste, soit seulement 20% du total des docteurs sur la période, que l'on fera référence dans les paragraphes qui suivent chaque fois qu'il sera question du placement des docteurs.

MDC	126	11%
P	30	3%
CNRS	56	5%
FNSP	13	1%
Autres	10	1%
Total E&R	235	20%
TOTAL	1163	100%

Sur ces 235 personnes, plus de la moitié sont en 2002 maîtres de conférence, le quart d'entre elles chercheurs au CNRS, 13% professeurs des universités, 5% chercheurs de la FNSP et 4% ont trouvé un emploi dans d'autres institutions de recherche.

La composition du groupe montre que 20% de ces individus ont obtenu un poste qui n'est pas disciplinairement rattaché à l'espace institutionnel de la science politique au sens large (si l'on considère ainsi les carrières dépendant du CNU 04, de la section 40 du CNRS et de la FNSP). On peut penser que ce taux est sans doute plus élevé que dans d'autres disciplines telles que l'histoire ou le droit.

Le tableau suivant présente la composition détaillée de l'ensemble des postes occupés par des docteurs de science politique.

¹² Sur ces taux de placement par spécialisation disciplinaire (et par lieu de soutenance ou directeur), nous renvoyons à des publications ultérieures.

MDC science politique	102	44%
CNRS 40	47	20%
P science politique	28	12%
FNSP	13	6%
CNRS 36	7	3%
MDC droit public	5	2%
MDC sociologie	5	2%
MDC « Infocom »	5	2%
INRETS	3	1%
MDC université catholique	3	1%
ENTP	2	1%
MDC affiliation inconnue	2	1%
MDC staps	2	1%
CNAF	1	0%
CNRS 38	1	0%
CNRS 39	1	0%
EDF	1	0%
IHESI	1	0%
IRD	1	0%
IRES	1	0%
MDC civi américaine	1	0%
MDC gestion	1	0%
P droit public	1	0%
P « Infocom »	1	0%
Total E&R	235	100%

Avant de s'intéresser à la concentration des placements, un mot encore du taux global d'accès à la maîtrise de conférence de science politique (CNU 04). Il est de 8,7% (102 individus pour 1163 thèses entre 1990 et 2001). Ce pourcentage correspond tout à fait à celui établi par Charles Soulié pour les deux seules années 1993-1994 (9%). Les taux qu'il livre pour les autres disciplines peuvent donc être considérés comme des ordres de grandeur corrects¹³. De ce point de vue, la science politique apparaît donc comme une discipline où les postes sont très rares : elle n'est « dépassée » que par l'ethnologie, dont seuls 2,5% des thésards accèdent à la maîtrise de conférence de la discipline ; par contre, la compétition y est plus rude qu'en histoire (17%), sociologie (20%), géographie (21,7%) ou psychologie (32%).

Même si l'on ajoute aux maîtres de conférence en science politique les professeurs agrégés du supérieur (puisque dans les disciplines sans agrégation du supérieur, l'accès au poste de professeur n'est possible que tardivement, alors qu'il peut être plus rapide en science politique), le taux d'accession aux postes du CNU 04 n'est toujours que de 11%, soit nettement plus bas que ceux des autres disciplines de sciences sociales.

Venons en donc maintenant à l'analyse de la concentration de ces placements dans l'enseignement et la recherche nationaux.

Comme l'indique le tableau suivant, les 235 individus en poste ont préparé leurs thèses sous la direction de 96 « directeurs placeurs ». Parmi ceux-ci, le centile supérieur (en fait un directeur) a placé à lui seul 6% des titulaires, soit 14 d'entre d'eux. Le décile supérieur (10 directeurs) est responsable du tiers des placements (soit 81 individus).

¹³ Nous le remercions très sincèrement pour nous avoir gentiment donné accès à ses résultats encore non publiés.

Placements 1990-2001	Placements (96 directeurs placeurs [DP] pour 235 placements [P])	Placements (299 DT pour 235 P)
Centile P99-100	6%	15%
Vingtile P95-100	25%	45%
Décile P90-100	34%	63%
Seuil du centile supérieur	au - 13 P	au - 10 P
Seuil du vingtile supérieur	au - 8 P	au - 4 P
Seuil du décile supérieur	au - 5 P	au - 2 P
Valeurs P99-100	0,96 DP cumulent 13,44 P	2,99 DT cumulent 35 P
Valeurs P95-100	4,8 DP cumulent 58,4 P	13,8 DT cumulent 106 P
Valeurs P90-100	9,6 DP cumulent 81 P	30 DT cumulent 147 P
moyenne	2,45 P	0,78 P
Médiane	2	0

Si l'on rapporte ces chiffres à la population totale des 299 directeurs de thèse, on constate que la concentration des placements dans l'enseignement et la recherche est aux mains d'une part très restreinte de cette population : le centile supérieur cumule 15% des placements, le vingtile presque la moitié et le décile les deux tiers d'entre eux. Autre façon de dire que si les 96 directeurs placeurs ne représentent que le tiers du total des directeurs de thèse, ils ont par contre fait soutenir 56% des 1163 thèses, permettant donc collectivement à 36% de leurs 655 docteurs (nos 235 « placés », soit un taux nettement plus élevé que les 20% du total des thésards mentionnés plus haut) d'obtenir un poste dans l'enseignement et la recherche publics en France.

Afin de prendre toute la mesure des inégalités très fortes de la structure des directions et placements de docteurs, on peut proposer une comparaison entre la distribution de ces biens académiques (directions de thèses, placements de thésards) et la distribution des biens économiques (revenu, patrimoine). L'intérêt d'une comparaison limitée aux seuls dénominateurs communs (la structure de la distribution) peut être de s'interroger sur l'existence d'une « classe supérieure universitaire » cumulant prestige académique et « descendance » dans la discipline.

En effet, on peut remarquer que les taux respectifs de concentration des directions et des placements entre les mains de quelques uns sont globalement comparables (et même plus élevés) que ceux concernant la hiérarchie des revenus et du patrimoine des Français.

	Directions (142 P04 DT potentiels pour 619 T)	Répartition des revenus (1990-1998)*	Placements (299 DT pour 235 P)	Patrimoine Part des successions les plus importantes (1994)**
Centile P99-100	6%	8%	15%	18%
Vingtile P95-100	22%	21%	45%	40%
Décile P90-100	42%	32%	63%	55%

*T. Piketty, « Les inégalités dans le long terme », *Inégalités économiques*, Rapport du Conseil d'analyse économique, n°33, La Documentation française, p. 137-204.

**« Part des grosses successions dans l'annuité successorale totale (1994) », in T. Piketty, *Les hauts revenus*, op. cit., p. 765.

En adossant ainsi ces quatre concentrations, on se propose de filer l'analogie suivante : la structure hiérarchique des directions de thèses correspond grosso modo à celle des revenus, alors que la distribution des placements renvoie plus directement à celle, estimée, des patrimoines. L'idée consiste ici à percevoir la direction de thèse comme un flux de rémunération symbolique et / ou matérielle d'ordre plutôt individuel (pouvoir académique, reconnaissance scientifique, prime d'encadrement doctoral, facilitation des possibilités d'internationalisation dans le cas d'encadrement d'étudiants étrangers, etc.) alors que le placement correspondrait plus à une logique d'accumulation patrimoniale, plus directement tournée vers l'avenir et plus collective, offensivement ou défensivement (produire des « fils spirituels », infléchir, positivement ou négativement, les critères de production et d'évaluation du travail scientifique, peser sur les recrutements futurs, etc.).

Ceci nous conduit donc à proposer une interrogation, tout juste ébauchée ici, sur les stratégies individuelles et les structures collectives permettant de stabiliser ou de maximiser les chances de succès en matière de placement des docteurs. Dans ce cadre, l'analyse de la composition des jurys des thèses tient sans aucun doute une place essentielle. On voudrait donc présenter quelques hypothèses de travail sur les relations d'invitation dans un jury, hypothèses qui seront développées ultérieurement.

Composition des jurys

Près des trois quarts des 741 jurys dont la composition est connue rassemblent 5 ou 6 membres, un peu plus du quart regroupant 3 à 4 juges (y compris le directeur de thèse).

Nbre de juges par jury	Nombre de jurys	%
3	56	8%
4	150	20%
5	377	51%
6	152	21%
7	6	1%
	741	100%

Dans 53 cas (soit tout de même 7% des 741 jurys), le directeur de la thèse prend aussi la casquette de président de jury (rappelons pour mémoire que le président est celui qui rédige le rapport de soutenance ensuite présenté dans les procédures de recrutement). Ajoutons que sur ces 53 cas, 22 sont aussi des jurys à trois membres, et 15 des jurys de quatre personnes. Il faut toutefois indiquer que, là encore, cette pratique est très concentrée entre les mains de quatre à cinq personnes qui semblent s'en faire une sorte de « spécialité », cumulant la moitié des jurys de double position directeur de thèse / président de jury. Dans les cas restant, le geste paraît plus relever de « l'accident ».

227 professeurs (ou, rarement, directeurs de recherche), très majoritairement évalués par la section 04 du CNU, se sont partagés la présidence des 704 jurys (soit 3 par individu en moyenne) pour lesquels le nom du président était clairement indiqué. Là encore, la

concentration des présidences est très forte : le centile supérieur a cumulé 10% des présidences, le décile près de la moitié d'entre elles (22 individus ont présidé à eux seuls 320 jurys).

Concentrations des jurys 1990-2001	Directions de thèses (191 DT pour 741 T)	Présidences de jury (227 PJ pour 704 J)	Présences (1138 juges pour 2867 sièges dans les jurys)
Centile P99-100	6%	10%	12%
Vingtile P95-100	25%	30%	33,4%
Décile P90-100	40%	45%	47,4%
Seuil du centile supérieur	au - 22 T	au - 22 PJ	au – 21 présences
Seuil du vingtile supérieur	au - 14 T	au - 12 PJ	au – 10 présences
Seuil du décile supérieur	au - 9 T	au - 8 PJ	au – 5 présences
Valeurs P99-100	2,7 DT cumulent 63 T	2,27 PJ cumulent 68 P	11,38 juges cumulent 343 présences
Valeurs P95-100	13,5 DT cumulent 251 T	11,35 PJ cumulent 212 P	57 juges cumulent 958 présences
Valeurs P90-100	27 DT cumulent 401 T	22,7 PJ cumulent 320 P	113,8 juges cumulent 1360 présences
Moyenne	3,9 T	3,1 P	2,5 présences
Médiane	2	1	1 présences

A lecture du tableau précédent, on constate que la concentration des présidences est encore un peu plus forte que celle des directions (celle-ci a été recalculée, pour homogénéiser la comparaison, sur la base des 741 thèses « à jury »). Si l'on sait que les 741 jurys recensés regroupent en effet au total 1180 juges distincts (y compris les directeurs de thèse), on est alors tenté de conclure à une forte ouverture, au delà des directeurs et présidents, du panel des juges possibles.

Pour autant, on remarquera que ce total, s'il paraît en soi important¹⁴, ne représente même pas un doublement du nombre des jurys considérés (en raisonnant par l'absurde, des jurys de 4 personnes, tous différents pour les 741 thèses, regrouperaient près de 3000 juges). Ainsi, même si ce nombre reste bien plus important que la somme des directeurs et présidents effectivement recensés, l'ouverture des jurys n'est en fait que très relative. C'est ce que montre la dernière colonne du tableau concernant la concentration de la présence des juges dans les jurys (le nombre de fois où chacun des juges recensés dans nos 741 jurys a effectivement siégé, en excluant du calcul le fauteuil du directeur de thèse pour que les résultats ne soient pas redondants avec ceux de la concentration des directions).

On constate immédiatement que la concentration de la présence dans les soutenances est très forte, plus marquée encore que celles des directions ou présidences de jury : ainsi, le décile supérieur des juges les plus fréquemment appelés à siéger (114 individus sur 1138) a cumulé

¹⁴ En particulier en regard du nombre de personnes dépendant du CNU 04 (110 professeurs et 166 maîtres de conférence, in Ministère de l'Éducation, DPE B3, année univ. 2000-2001, Gesup mai 2001), de la section 40 du CNRS (221 individus dont 76 directeurs de recherche, *Bilan social du CNRS 2001*, rubrique « Emplois scientifiques et carrières / Caractérisation des personnels », p. 78), enfin de la FNRS (48 chercheurs d'après nos comptages), soit au total une population « institutionnelle » élargie de spécialistes de science politique regroupant 545 personnes, dont toutes ne sont pas, loin de là, invitées dans des jurys.

la moitié du total des fauteuils effectivement proposés lors de ces 741 soutenances (soit 1360 sur 2867), chacun d'eux ayant siégé à au moins 5 reprises.

Toutefois, cette concentration record masque tout de même une forme d'ouverture des jurys que laisse entrevoir la médiane globale des présences : la moitié des 1138 juges (569 personnes) n'a siégé qu'une seule fois, l'autre moitié au moins deux. Cette moitié supérieure de la population des juges effectifs (hors directeur de thèse) cumule ainsi 2298 des 2867 sièges dans les soutenances, soit 80% d'entre eux, la moitié inférieure n'occupant donc que 20% d'entre eux. C'est évidemment dans cette population rarement appelée à juger que l'on peut déceler une forme d'ouverture des jurys.

En résumé, il est possible de proposer la description suivante de la population des juges de la discipline. Un premier noyau constitue le cœur des jurys : ces vingt à trente personnes cumulent la moitié des directions de thèses et des présidences. Ensuite, on rencontre une population d'une centaine de juges qui occupent la moitié des sièges dans l'ensemble des soutenances. Enfin, au-delà, on trouve les juges occasionnels, semblables en cela aux hapax chers aux statistiques textuelles, ces formes graphiques n'apparaissant qu'une seule fois dans un même texte. De même que dans un texte on constate que parmi l'ensemble des formes graphiques, il y a toujours, quelle que soit la taille du texte, autour de 50% d'hapax, on recense dans notre population 740 « juges hapax », ne siégeant qu'à une reprise, représentant ainsi 65% des juges, mais seulement 25% des fauteuils dans les soutenances.

On peut tenter d'interroger d'une autre manière la concentration du jugement en observant la concentration de l'ensemble des relations de co-présence (deux à deux) dans nos 741 soutenances. L'une des hypothèses que l'on se propose de vérifier est le fait que la concentration des co-présences dans les jurys doit plus aux relations d'invitation entre le directeur de thèse et les autres juges (puisque c'est lui qui invite) qu'à d'autres raisons possibles (par exemple la spécialité scientifique des juges).

Pour ce faire, nous avons recensé l'ensemble des couples effectivement présents dans les 741 jurys et compté la fréquence de leurs apparitions, en distinguant 4 cas de figure :

1. celui où le directeur A invite un juge B, en distinguant la relation A invite B de la relation B invite A
2. celui où A et B s'invitent (on ne tient pas compte du sens de la relation d'invitation)
3. celui où les juges A et B sont co-invités par un directeur Y,
4. enfin celui où les juges A et B sont simplement co-présents, qu'ils soient invités ou invitants (quelle que soit leur position dans le jury).

Co-présences effectives dans les 741 jurys (1990-2001)	Relations d'invitations asymétriques (A invite B).	Relations d'invitations symétrisées (A invite B + B invite A)	Co-invitations simples (A et B co-invités par Y)	Co-présences simples (A et B co-présents)
Centile P99-100	6%	7%	4%	7%
Vingtile P95-100	16%	19%	11%	18%
Décile P90-100	25%	28%	18%	26%
Seuil du centile supérieur	5	6	3	6
Seuil du vingtile supérieur	3	3	2	2
Seuil du décile supérieur	2	2	1	2
Valeurs P99-100 (arron. sup.)	23 couples cumulent 162 invitations	22 couples cumulent 194 invitations réciproques	40 couples cumulent 153 co-invitations	58 couples cumulent 483 co-présences
Valeurs P59-100 (arron. sup.)	114 couples cumulent 471 invitations	107 couples cumulent 533 invitations réciproques	199 couples cumulent 498 co-invitations	289 couples cumulent 1310 co-présences
Valeurs P90-100 (arron. sup.)	227 couples cumulent 709 invitations	214 couples cumulent 791 invitations réciproques	397 couples cumulent 800 co-invitations	577 couples cumulent 1887 co-présences
Totaux	2864 relations d'invitation dont 2271 relations asymétriques distinctes	2864 relations d'invitation dont 2133 symétriques distinctes	4373 co-invitations par un tiers dont 3970 distinctes	7237 co-présences dont 5764 distinctes

Lecture du tableau :

Colonnes 2 et 3 : Le 1% supérieur des relations d'invitation les plus fréquentes, asymétriques ou réciproques, entre directeur de thèse et juge, totalise X% du total des invitations.

Colonnes 4 et 5 : Le 1% supérieur des co-invitations par un tiers directeur ou des co-présences simples les plus fréquentes totalise X% du total des co-invitations ou co-présences.

On prendra tout d'abord bien garde de ne pas comparer directement ce dernier tableau avec les tableaux qui précèdent, pour les raisons suivantes : jusque-là, on calculait des concentrations d'individus, alors qu'ici on travaille sur des populations de couples (dont les parties sont elles-mêmes tirées d'ensembles très concentrés¹⁵) ; d'autre part, le fait de travailler sur les couples effectifs et non sur la population des couples potentiels change ici grandement la nature des données¹⁶.

¹⁵ Même si les appariements se faisaient *au hasard* au sein de notre population (en conservant sa structure de concentration individuelle), la concentration resterait sensible. Ainsi, Jean Leca et Jacques Lagroye, de par leur poids dans la population des juges, devraient, dans le cas d'une procédure d'appariement aléatoire, s'inviter au moins trois fois. Si pour ce couple, la prédiction du modèle d'invitation au hasard est confirmée (ils s'invitent en réalité trois fois, c'est-à-dire en fait rarement), en général pour les invitations les plus fréquentes, le nombre d'invitations effectivement constatées est bien plus fort que le nombre d'invitations qui résulterait d'un appariement aléatoire.

¹⁶ Par exemple, au sein d'une population de 1180 juges, on peut compter 695610 couples différents. Le centile supérieur de ces couples (6956) totaliserait 96% de l'ensemble des relations de co-présence. Dans un tel cadre de comparaison, la comparaison implicite avec une répartition moyenne (de fait égalitaire) des invitations par couple perd une grande partie de son sens, puisque chaque couple devrait apparaître 0,01 fois... Il faudrait alors appairer des petits morceaux de juges.

On peut toutefois comparer entre elles les quatre colonnes de ce tableau. On note immédiatement que la concentration des co-invitations d'un couple de juges par un directeur quelconque (colonne 4 co-invitations simples) est nettement plus faible que celle des trois autres formules. Pourquoi est-ce le cas ? On rejoint par là notre hypothèse de travail concernant le fait que les relations de co-présences dans les jurys sont d'abord et principalement constituées par les liens d'invitation entre le directeur et les autres juges, ce qui est finalement rien d'autre qu'un truisme, puisque c'est bien, dans les faits, le directeur qui invite. Ce que nous cherchons à faire à partir de ce tableau, c'est plutôt à caractériser ces relations d'invitation entre directeur et juges : sont-elles d'abord institutionnelles, scientifiques, amicales, confraternelles, etc. ? Retournant en quelque sorte le questionnement, on pose le postulat suivant : si les liens de co-présences dans les jurys étaient, principalement sinon exclusivement, fondés sur des critères de spécialité scientifique des juges, alors il n'y a pas de raison de penser que la concentration des couples co-invités par un tiers soit différente de la concentration des autres modalités possibles de co-présence dans les jurys. On a vu que ce n'était pas le cas. Conclusion : les taux de co-présence simple (en colonne 5) ne proposent en fait qu'un redoublement des relations d'invitation asymétriques et réciproques, et ces relations d'invitation ne reposent ni seulement ni principalement sur un argumentaire de spécialisation scientifique dont la formule la plus évidente est : sur un sujet X, sont fréquemment invités des confrères spécialistes du sujet X. Restent donc à déterminer plus clairement les raisons multiples expliquant l'invitation dans les jurys, ce qui sera l'objet d'un autre travail à partir d'une analyse de réseau ayant pour objet de caractériser le type de liens unissant les principaux juges de la disciplines.

Tableau de dispersion des invitations entre juges

En guise de conclusion, on peut présenter sous une autre forme, peut-être moins abstraite, le même type de constat concernant la plus ou moins grande ouverture ou clôture des jurys, cette fois pour chacun des juges ayant siégé dans au moins treize soutenances sur l'ensemble de la période 1990-2001.

Le tableau qui suit évalue la diversification des relations d'invitation, d'une part concernant les invitations des autres membres du jury par le directeur de thèse (1 et 2), d'autre part concernant les fois où chaque juge est invité par un directeur de thèse (3 et 4). Les rapports de dispersion présentés peuvent être lus ainsi : plus le taux se rapproche de 0, plus le juge concerné invite (est invité) par les mêmes personnes (autrement dit plus ses relations d'invitation sont redondantes) ; plus il se rapproche de 1, plus il invite (est invité) par des personnes différentes (plus ses liens sont diversifiés).

Juge A	Nombre de thèses dirigées dont le jury est connu	(1) Nombre d'invitations distinctes du directeur A	(2) Nombre total d'invitations du directeur A	Dispersion des invitations de A. Rapport (1)/(2)	(3) Nombre de personne distinctes qui ont invité A comme juge	(4) Nombre total de fois où A est invité comme juge	Dispersion des invitations de A par un tiers. Rapport (3)/(4)	Nombre total de jurys
LECA	25	79	101	0,78	29	49	0,59	74
LAGROYE	16	48	71	0,68	20	42	0,48	58
BRAUD	12	38	51	0,75	22	40	0,55	52
COLAS	13	41	52	0,79	20	37	0,54	50
ROBIN	23	42	67	0,63	6	17	0,35	40
MARICHY	12	30	51	0,59	9	28	0,32	40
OFFERLE	15	55	72	0,76	8	22	0,36	37
LEVEAU	22	56	85	0,66	10	13	0,77	35
LOUBET	10	28	42	0,67	15	25	0,60	35
ZORGBIBE	21	38	69	0,55	8	10	0,80	31
FAVRE	13	45	60	0,75	12	18	0,67	31
LESAGE	10	24	29	0,83	8	21	0,38	31
DABEZIES	6	20	21	0,95	11	25	0,44	31
BADIE	9	28	36	0,78	12	21	0,57	30
DEMALDENT	10	19	30	0,63	5	19	0,26	29
KLEIN	12	27	44	0,61	11	16	0,69	28
QUERMONNE	8	25	31	0,81	15	20	0,75	28
CARRERE D.	22	43	81	0,53	4	5	0,80	27
BIRNBAUM	14	40	59	0,68	9	13	0,69	27
EMERI	12	26	40	0,65	10	14	0,71	26
DOBRY	5	17	20	0,85	15	20	0,75	25
COLLIARD	1	3	3	1,00	12	24	0,50	25
MULLER	2	7	8	0,88	17	22	0,77	24
PORTELLI	7	18	22	0,82	13	16	0,81	23
HASTINGS	8	28	33	0,85	11	15	0,73	23
CHEVALLIER	8	24	32	0,75	12	15	0,80	23
D'ARCY	9	31	38	0,82	9	13	0,69	22
JOUVE	2	5	5	1,00	10	20	0,50	22
CONSTANTIN	9	26	34	0,76	10	12	0,83	21
BIDEGARAY	10	34	41	0,83	6	10	0,60	20
COUFFIGNAL	5	16	19	0,84	9	15	0,60	20
GROSSER	11	39	43	0,91	7	8	0,88	19
GAXIE	9	25	38	0,66	7	10	0,70	19
NEVEU	0	0	0	0,00	16	19	0,84	19
HERMET	8	18	29	0,62	11	11	1,00	19
PERRINEAU	6	23	24	0,96	12	13	0,92	19
SALAME	4	13	17	0,76	7	15	0,47	19
MARTIN	6	16	19	0,84	5	12	0,42	18
POUMAREDE	9	24	36	0,67	3	9	0,33	18
RAYNAUD	7	27	31	0,87	9	11	0,82	18
BRECHON	6	22	25	0,88	10	12	0,83	18
DAMAMME	2	9	9	1,00	11	16	0,69	18
GERSTLE	2	6	6	1,00	13	16	0,81	18
SADOUN	3	10	11	0,91	10	14	0,71	17
CONAC	10	20	25	0,80	5	6	0,83	16
SCHEMEIL	4	15	17	0,88	12	12	1,00	16
JOBERT	6	24	27	0,89	9	10	0,90	16
PISIER	5	17	21	0,81	7	11	0,64	16
LACROIX	6	18	22	0,82	4	9	0,44	15
DEVIN	4	14	16	0,88	9	11	0,82	15
SEILER	4	18	18	1,00	11	11	1,00	15
RENARD	3	11	12	0,92	6	12	0,50	15
CABANIS	1	5	5	1,00	7	14	0,50	15
POLLET	4	15	18	0,83	8	10	0,80	14
FRANCOIS	0	0	0	0,00	9	14	0,64	14
MANDEVILLE	9	22	34	0,65	2	4	0,50	13
WALLON-L.	4	12	14	0,86	7	9	0,78	13
SADRAN	1	5	5	1,00	8	12	0,67	13
TOTAUX	485	1389	1869	0,77	593	948	0,66	1433

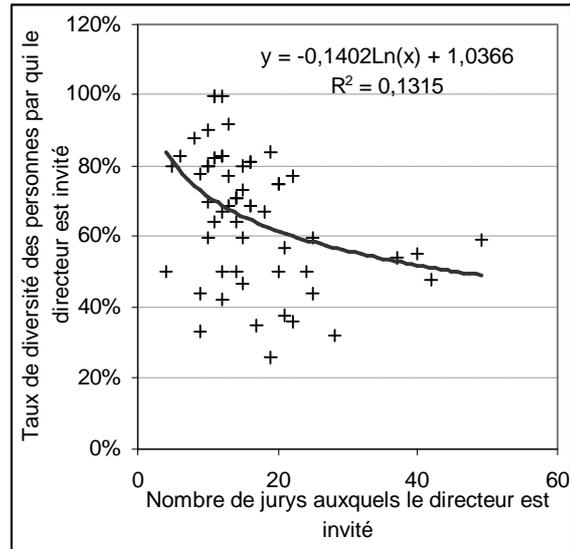
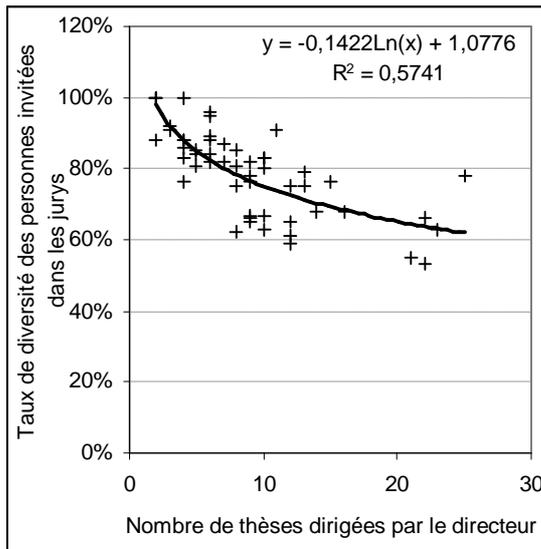
Le taux moyen de dispersion des invitations des juges par le directeur A est de 0,77. Celui de la dispersion des invitations du juge A par les autres directeurs de 0,66. On constate donc, ce qui n'est pas très étonnant, que la diversification des invitations des membres du jury par un directeur de thèse est plus forte que celle des invitations d'un juge particulier par l'ensemble de ses collègues directeurs. Surtout, on peut observer de très fortes variations individuelles autour de ces moyennes (certains invitent presque une fois sur deux les mêmes personnes ; pour d'autres, les invitations proviennent entre sept et huit fois sur dix des mêmes collègues) comme entre elles, suivant la matrice suivante : certains diversifient leurs invitations et sont

invités par des directeurs très divers, d'autres diversifient leurs invitations mais sont fréquemment invités par les mêmes, d'autres encore invitent tendanciellement les mêmes juges mais sont invités par des collègues variés, d'autres enfin pratiquent simplement l'entre soi, en tant qu'invité comme en tant qu'invitant.

Matrice des positions		Diversification de la relation « <i>A invite B</i> »	
		Faible	Forte
Diversification de la relation « <i>A est invité par B</i> »	Forte	Spécialiste reconnu	Généraliste incontournable et / ou consensuel
	Faible	Isolé	Généraliste contournable et / ou à réputation

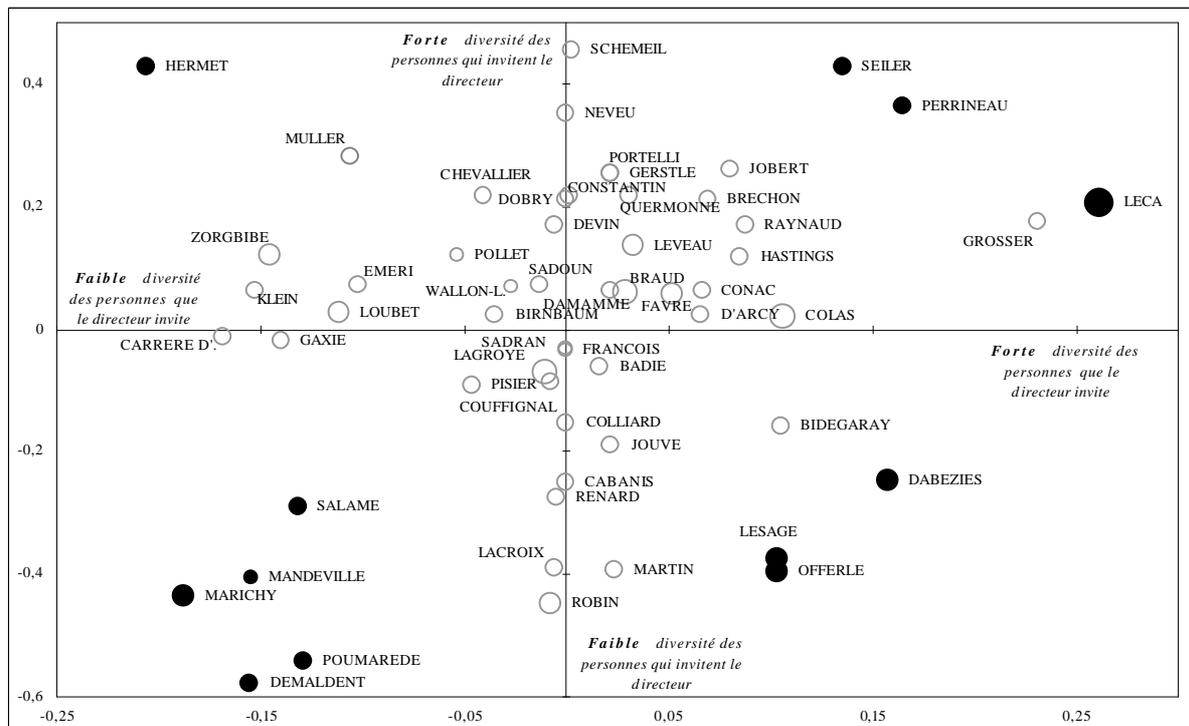
Toutefois, les taux de diversification des relations d'invitation livrés dans le tableau précédent restent fortement dépendants du volume global de thèses dirigées ou de participations à un jury pour chaque directeur (même si l'on peut constater d'intéressantes différences entre des juges comptant en gros un même nombre de jurys à leur actif, que celui-ci soit élevé ou peu important). Ainsi, les taux de diversification pour les juges les plus souvent directeurs et/ ou membres de jury sont tendanciellement limités non seulement par l'offre non indéfiniment extensible de juges possibles sur un sujet considéré, mais plus encore par l'auto-restriction, consciente ou non du panel des possibles (si l'on se souvient que très peu de maîtres de conférence sont appelés juger, que la concentration des soutenances est très forte, etc.). A l'inverse, on peut dire qu'il est presque automatique de diversifier ses relations et invitations lorsqu'on a à composer deux à trois jurys ou lorsqu'on est que rarement invité à siéger. En ce sens, les taux d'un Jean Leca sont très élevés eu égard au nombre total de thèses et de soutenances à son actif.

Pour compenser ce biais volumique et proposer une représentation synthétique des quatre cadrans présentés ci-dessus, nous avons commencé par établir deux graphiques présentant la dispersion spatiale de notre population autour d'une courbe de tendance logarithmique suivant deux axes : en ordonnées le taux de diversification des invitations (*A invite B* pour le graphe 1 et *A est invité par B* pour le graphe 2) et en abscisses le nombre de thèses dirigées (pour 1) ou le nombre total d'invitations dans des jurys (pour 2). La représentation spatiale ainsi produite permet de positionner les taux de diversification des liens de chaque individu en tenant compte du volume de leurs actifs (thèses ou soutenances) et autour d'une sorte de « moyenne » que représente la courbe de tendance.



Dans un second temps, nous avons utilisé ces deux courbes de tendance pour recalculer le nombre « attendu » de personnes différentes qui ont invité ou été invitées par chaque juge selon son nombre de thèses ou de jurys. Le graphique ci-dessous représente la différence (en pourcentage) entre le nombre constaté et le nombre attendu de personnes différentes qui ont invité ou ont été invités par le juge X.

Prenons comme exemple le point « Jean Leca » (le plus à droite sur le graphe de gauche). Il est situé à 60% de diversification (soit 29 personnes) pour un total de 49 invitations ; or, pour ce total de 49 invitations, le taux attendu de diversification est de 49% sur la courbe de tendance, soit 24 personnes. Dans le graphe ci-dessous, le point est donc situé à +21% sur l'axe vertical (soit la différence en pourcentage entre les 29 personnes diverses effectivement constatées et les 24 personnes « théoriquement » attendues).



Le graphe ci-dessus permet ainsi de proposer une représentation spatiale de la répartition de la population des juges de science politique les plus fréquemment appelés à siéger suivant les quatre cadrans présentés plus haut : en haut à gauche ceux que l'on désigné par l'étiquette « spécialistes », en bas à gauche les « isolés », en bas à droite les « généralistes contournables et / ou à réputation », enfin en haut à droite les « généralistes institutionnellement incontournables et / ou consensuels ». La taille des points est proportionnelle au nombre de total de jurys de chaque juge. Les points en noir désignent les individus ayant le plus fort écart aux deux axes.

On constate ainsi que si c'est bien dans cette population que l'on rencontre les 10% de juges qui se partagent 41% des thèses soutenues, 47% des sièges de jurys et 65% des docteurs placés, chacun de ses membres n'est pas, loin de là, logé à la même enseigne du point de vue de ses liens aux autres membres du groupe. Comprendre et restituer les logiques de ces écarts internes à ce groupe (en termes d'interrelations et de placement des docteurs) est l'objectif d'un prochain travail qui mobilisera pour ce faire une analyse de réseau permettant de rendre à ces concentrations statistiques ou à ces segmentations individuelles les structures collectives dans lesquelles elles trouvent une part de leurs raisons, en particulier au moyen d'une analyse de réseau.